



## MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY

### Le 6 octobre 2020

**PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL TENUE LE 6 OCTOBRE 2020**, au Centre récréatif, 2 rue Second, Campbell's Bay à 19h00

**PRÉSENTS :**

Maurice Beauregard, maire

**Conseillers(ères) :**

Tim Ferrigan

Raymond Pilon

Jean-Pierre Landry

Stéphanie Hébert-Shea

Suzanne Dubeau-Pilon

Lois Smith a motivé son absence.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière, Sarah Bertrand, est également présente à la réunion.

**243-10-2020** **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Proposé par Suzanne Dubeau-Pilon et résolu d'ouvrir la réunion à 19h15.

Adopté à l'unanimité

**244-10-2020** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Tim Ferrigan et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

**245-10-2020** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – RÉUNION ORDINAIRE DU 1ER SEPTEMBRE 2020**

**ATTENDU** que la copie du procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 1er septembre 2020 a été envoyée au conseil par courriel ;

Proposé par Raymond Pilon et résolu d'accepter le procès-verbal tel qu'il a été préparé et distribué.

Adopté à l'unanimité

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il est à noter qu'il n'y a pas de visiteurs.

**URBANISME**

**246-10-2020** **AUTORISATION DU RAPPORT MENSUEL DE L'INSPECTEUR**

Proposé par Suzanne Dubeau-Pilon et résolu d'accepter le rapport mensuel de l'inspecteur municipal et la facture pour le mois de septembre 2020.

Adopté à l'unanimité

**247-10-2020** **ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE**

**CONSIDÉRANT** l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

**CONSIDÉRANT** que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

**CONSIDÉRANT** que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT** que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**CONSIDÉRANT** l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement



## MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY

### Le 6 octobre 2020

touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

**CONSIDÉRANT** qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

**CONSIDÉRANT** que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

**CONSIDÉRANT** que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

**CONSIDÉRANT** l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

**Il est proposé par Suzanne Dubeau-Pilon ;**

**Que** le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

**Que** le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

**Que** le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

**Que** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M<sup>me</sup> Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M<sup>me</sup> Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M<sup>me</sup> Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

**Que** copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

**Adopté à l'unanimité**

248-10-2020

#### **DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION - MRC PONTIAC – PROGRAMMES RÉNORÉGION ET PAD DE LA SHQ**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public;

**ATTENDU QU'**en vertu du 4<sup>e</sup> paragraphe de l'article 57 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, le nom et l'adresse d'une personne qui bénéficie d'un avantage économique conféré par un organisme public en vertu d'un pouvoir discrétionnaire et tout renseignement sur la nature de cet avantage ont un caractère public;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 67 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, un organisme public peut, sans le consentement de la personne concernée, communiquer un renseignement à un organisme si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Campbell's Bay désire s'assurer d'une saine et juste application de la réglementation municipale, spécifiquement en matière d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Campbell's Bay désire obtenir copie de la liste des propriétés situées sur le territoire de la municipalité de Campbell's Bay, incluant noms et adresses des propriétaires, ayant reçues une aide financière dans le cadre du programme Réno Région et le Programme d'adaptation de domicile (PAD) administrés par la MRC Pontiac et la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour les années 2018, 2019 et 2020;



## MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY Le 6 octobre 2020

Par conséquent;

Il est proposé par Jean-Pierre Landry et résolu que la Directrice générale, Sarah Bertrand, envoie copie de cette résolution à titre d'une demande écrite pour l'accès à l'information demandée auprès du responsable de l'accès désigné par la MRC Pontiac et la SHQ, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité

### COVID-19

#### 249-10-2020 MODIFICATION À LA POLITIQUE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DES EMPLOYÉS

Proposé par Raymond Pilon et résolu d'accepter les modifications aux articles 5 et 6 et l'ajout de l'article 7 de la Politique de santé et de sécurité des employés Covid-19, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

### RUES ET TROTTOIRS

#### 250-10-2020 PAARRM – SOUMISSION DE PAVAGE

Proposé par Stéphanie Hébert-Shea et résolu d'accepter la deuxième soumission reçue de Jason Hynes Construction pour les réparations de la chaussée en raison de fuites d'eau. Le montant de 9 100 \$ plus taxes est autorisé du budget de la subvention PAARRM.

Adopté à l'unanimité

#### 251-10-2020 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT – 2020-2021

ATTENDU que l'appel d'offres de déneigement n° 01-2020 a été envoyé le 25 août 2020 ;

ATTENDU que les offres suivantes ont été reçues :

Morin Sable et Gravier Ltée \$65 902,68 incl. taxes  
Brian Stanton Entreprises Ltd 107 453,08 incl. taxes

Proposé par Stéphanie Hébert-Shea et résolu d'accepter le plus bas appel d'offres conforme de Morin Sable et Gravier pour un montant de 65 902,68 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

### RAPPORT DU MAIRE

Il est à noter que le maire a déposé son rapport mensuel.

### FINANCES

#### 252-10-2020 FACTURES MENSUELLES

Proposé par Raymond Pilon et résolu de payer les factures mensuelles telles que présentées sur la feuille de décaissement du 6 Octobre 2020, d'un montant de \$33,270.50.

Adopté à l'unanimité

### Certificat de disponibilité

Sarah Bertrand, Directrice générale de la municipalité de Campbell's Bay, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses approuvées.

Donné à Campbell's Bay, ce 6ième jour d'Octobre 2020,

Sarah Bertrand  
DGST

#### 253-10-2020 CONTAMINATION DE L'EAU – DOSSIER DE RÉCLAMATION

Considérant que la municipalité a réclamé des dommages-intérêts de 18 735,55 \$ en ce qui concerne le dossier juridique : MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY C. LES EXTINEURS L & S 2006, R.E.M. CHARETTE (2018) LTD ET JAVEL BOIS-FRANCS INC ;



## MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY

### Le 6 octobre 2020

**Considérant que** l'un des défendeurs dans cette affaire a offert un règlement de 7 500 \$ à la municipalité concernant l'événement du 18 mai 2020 ;

**Proposé par Raymond Pilon** et résolu de faire une contre-offre pour un montant de 11 000 \$. Ce montant est une offre finale de la municipalité en ce qui concerne le règlement à l'amiable puisque ce montant représente le coût direct pour le contribuable de la municipalité.

**Adopté à l'unanimité**

#### **254-10-2020**     **TRANSFERT D'UNE PORTION DES LOTS 3 544 959 ET 6 544 950 – AIRE DE JEUX ET PARC**

**ATTENDU que** le Conseil a décidé, avec la résolution 191-08-2020, de transférer une partie des lots 6 544 950 pour une partie du lot 3 544 959 appartenant au restaurant Junction, comme indiqué dans le diagramme ;

**Proposé par Tim Ferrigan** et résolu que la municipalité assume les coûts de l'arpentage de tous ces lots et que les coûts liés à l'acte soient assumés par le propriétaire, comme le restaurant Junction.

**Adopté à l'unanimité**

#### **255-10-2020**     **AUTORISATION DE DÉPENSE – PNEUS ET JANTES D'HIVER POUR CAMION DE 1/2 TONNE**

**Proposé par Raymond Pilon** et résolu d'autoriser une dépense de 1100 \$ pour l'achat de 4 nouveaux pneus d'hiver avec goujons et 4 jantes usagées pour le camion 1/2 tonne. La dépense est allouée à partir du poste budgétaire : Entretien des véhicules.

**Adopté à l'unanimité**

#### **EAU – EAUX USÉES – SITE DE TRANSFERT**

#### **256-10-2020**     **AUTORISATION DE DÉPENSE – ENREGISTREUR DE DÉBORDEMENT AVEC PORT USB, PILOTE ET LOGICIEL**

**Proposé par Suzanne Dubeau-Pilon** et résolu d'autoriser une dépense de 700 \$ plus taxes pour la fourniture et l'installation d'un enregistreur de débordement avec port USB, pilote et logiciel par Consult'eau.

La dépense est répartie à partir du poste budgétaire : Entretien – épuration des eaux usées.

**Adopté à l'unanimité**

#### **257-10-2020**     **AUTORISATION DE DÉPENSE- PROTECTION DE COUPURE – USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES**

**Proposé par Stéphanie Hébert-Shea** et résolu d'autoriser l'installation d'une protection de coupure du circuit électrique de 600V, 3 phases à l'usine d'épuration des eaux usées par Pontiac Electric. La dépense de 2 064\$ plus taxes est allouée à partir du poste budgétaire : Entretien – épuration des eaux usées.

**Adopté à l'unanimité**

#### **258-10-2020**     **AUTORISATION DE DÉPENSE – INTERNET HAUTE VITESSE POUR LE SYSTÈME DE COMMUNICATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE**

**Proposé par Tim Ferrigan** et résolu d'autoriser la dépense de 760 \$ plus les taxes pour la fourniture, l'installation et la configuration d'un routeur VPN avec accès tunnel VPN par WEPC entre les emplacements du puits et de l'adoucisseur. La dépense est répartie à partir du poste budgétaire : Entretien adoucisseur d'eau.

**Adopté à l'unanimité**

#### **259-10-2020**     **PAPSEP – RAPPORT PRÉSENTANT L'ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DES SOURCES D'EAU**

**ATTENDU que** le Règlement *sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)* impose aux municipalités du Québec l'exploitation d'un réseau de distribution d'eau potable à plus de 500 résidents, l'obligation d'envoyer au gouvernement un rapport présentant l'analyse de vulnérabilité des sources d'eau ;

**ATTENDU que** la municipalité de Campbell's Bay a mandaté l'entreprise hydrologique LNA en 2018 pour produire un tel rapport ;

**ATTENDU que** LNA a démontré la nouvelle zone de protection révisée ;

**ATTENDU que** la zone de protection révisée est située dans la municipalité de Litchfield en outre comme les puits d'approvisionnement en eau situés à 30 chemin Bank, Litchfield ;

**ATTENDU que**, dans le cadre de l'étude, il convient de respecter un inventaire des activités anthropiques sur



## MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY

### Le 6 octobre 2020

le territoire de la municipalité de Litchfield propre à la zone de protection des puits ;

**ATTENDU que** la municipalité exige la collaboration de l'inspecteur municipal de la municipalité de Litchfield pour aider à valider la liste des activités anthropiques présentes sur le lot situé dans la zone de protection ;

**PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par Jean-Pierre Landry** et résolu à ce que la Directrice générale envoie l'information concernant la compilation de ces activités anthropiques à l'inspecteur municipal de la municipalité de Litchfield pour validation.

**Adopté à l'unanimité**

### **PARCS, SALLE RÉCRÉATIVE ET PATINOIRE**

#### **260-10-2020 CINÉ-PARC HALLOWEEN**

**ATTENDU que,** afin d'offrir une option d'Halloween alternative pour les résidents de Campbell's Bay en raison de la crise pandémique actuelle, le conseil municipal organisera une soirée cinéma Ciné-Parc ;

**ATTENDU que** la soirée cinéma Ciné-Parc encouragera la distanciation physique et les mesures sanitaires en place ;

**ATTENDU que** la soirée cinéma Ciné-Parc offrira une excellente alternative non seulement pour les enfants qui ne se sentent pas à l'aise de faire du porte-à-porte, mais aussi à nos résidents de notre municipalité qui ont pris la décision de ne pas ouvrir leurs portes pour distribuer des bonbons pendant la pandémie de Covid-19 ;

**Proposé par Suzanne Dubeau-Pilon** et résolu d'autoriser les frais de 1 800 \$ pour la soirée cinéma Ciné-parc. Ce montant est alloué par le programme d'aide financière du COVID-19 afin d'atténuer les impacts financiers de la pandémie allouée par le Gouvernement du Québec.

**Il est à noter que** André Fortin, Député provincial, a contribué une aide financière de 1 000 \$ pour cet événement.

**Il est également noté que** le maire approche Will Amos, Député fédéral, pour une aide financière.

**Adopté à l'unanimité**

#### **261-10-2020 DÉPÔT DE PROJET – FONDATION JAYS CARE – PROGRAMME CHAMP DES RÊVES**

**Proposé par Tim Ferrigan** et résolu que Émilie Chazelas, EMS Consultante, prépare et dépose un projet concernant la revitalisation du terrain de balle-molle de Campbell's Bay pour dans le cadre du programme *Champ de rêves* de la fondation *Jays Care*.

**Adopté à l'unanimité**

#### **262-10-2020 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS 2020-2021 – ACCESSIBILITÉ POUR LES AÎNÉS - SECTEUR RIVERAIN**

**Proposé par Tim Ferrigan** et résolue que les conseillères Suzanne Dubeau-Pilon et Stéphanie Hébert-Shea déposent un projet en ce qui concerne le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2020-2021 concernant l'accessibilité du secteur riverain.

**Adopté à l'unanimité**

#### **263-10-2020 AUTORISATION DE DÉPENSES – AIRE DE JEUX D'EAU DÉ-CHLORINATEUR – ENVOYÉ PAR COURRIEL**

**Proposé par Stéphanie Hébert-Shea** et résolu d'autoriser la dépense de 1,650 \$ plus les taxes pour la fourniture et l'installation d'un dé-chlorinateur pour l'aire de jeux d'eau par Blue Heron. La dépense est affectée par le règlement d'emprunt 102-19.

**Adopté à l'unanimité**

#### **264-10-2020 FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – PROJECTION DE 3 ANS**

**ATTENDU que** la MRC Pontiac, en collaboration avec la Commission de la Capitale Nationale (CCN),



## MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY

### Le 6 octobre 2020

développe actuellement le fonds culturel pour les trois prochaines années ;

**ATTENDU que** la CCN égalera les contributions municipales et MRC ;

**Proposé par Suzanne Dubeau-Pilon** et résolu que, sans engagement et en fonction de la préparation du budget, le conseil municipal souhaite investir 5000 \$ par année pour les trois prochaines années dans la planification du développement culturel dans la municipalité de Campbell's Bay.

**Adopté à l'unanimité**

#### **265-10-2020** **MAISON DES JEUNES DU PONTIAC – PROJET D'ENTENTE - ACTIVITÉS D'ANIMATION JEUNESSE**

**Proposée par Jean-Pierre Landry** et résolu d'accepter le projet d'entente présenté par la MDJ concernant la réalisation d'activités d'animation jeunesse dans la municipalité de Campbell's Bay.

**Il est également résolu que** le maire, Maurice Beauregard, est autorisé à signer l'entente au nom de la Municipalité de Campbell's Bay.

**Adopté à l'unanimité**

### **SÉCURITÉ**

#### **266-10-2020** **RAPPORT MENSUEL DU CHEF DU SERVICE D'INCENDIE– SEPTEMBRE 2020**

**ATTENDU que** le chef du Service d'incendie a préparé son rapport mensuel pour le mois de septembre 2020 et qu'il est présenté par la Directrice générale ;

**Proposé par Raymond Pilon** et résolu d'accepter le rapport mensuel du chef du S.I. tel que présenté.

**Adopté à l'unanimité**

#### **267-10-2020** **BESOINS DE FORMATION DES POMPIERS POUR 2021**

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Attendu que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité de Campbell's Bay désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité de Campbell's Bay prévoit la formation de quatre (4) pompiers pour le programme Pompier I et six (6) pompiers pour le programme d'opérateur d'autopompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au Ministère de la sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Pontiac en conformité avec l'article 6 du Programme.

**Il est proposé par Stéphanie Hébert-Shea** et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au Ministère de la sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Pontiac.

**Adopté à l'unanimité**

#### **268-10-2020** **TRANSFERT D'UN ANCIEN VÉHICULE DE PREMIERS RÉPONDANTS**

**ATTENDU que** les municipalités de Campbell's Bay et de Litchfield ont acheté un nouveau véhicule de premiers répondants pour le service d'incendie ;



## MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY

### Le 6 octobre 2020

**ATTENDU que** l'ancien véhicule de premiers répondants ne peut plus faire partie du parc de véhicules d'intervention d'urgence ;

**ATTENDU qu'**un courriel a été reçu du secrétaire du SICBL au sujet de la décision du service d'incendie de transférer l'ancien véhicule de premiers répondants à la municipalité de Campbell's Bay, si la municipalité de Litchfield ne s'oppose pas à sa décision ;

**ATTENDU que** la décision demeure au SICBL puisque c'est le service d'incendie qui a initialement acheté le véhicule en 2010 ;

**Présenté par Jean-Pierre Landry** et résolu d'accepter l'offre du SICBL d'acheter l'ancien véhicule de premiers répondants pour 1 \$ si la municipalité de Litchfield ne s'oppose pas à cette offre.

**Adopté à l'unanimité**

#### **CORRESPONDANCE**

Il est à noter que la correspondance est lue au Conseil.

#### **269-10-2020 DEMANDE D'AUTORISATION – VENTE DE LIVRES – RUE FRONT**

**Proposé par Jean-Pierre Landry** et résolu d'autoriser l'événement d'une vente de livres et d'une séance d'autographes par Keith Landry sur la rue Front devant le magasin Cadeaux Évangéline le 16 octobre de 14 h à 16 h.

**Adopté à l'unanimité**

#### **270-10-2020 RÉSOLUTION D'APPUI – MUNICIPALITÉ DE MANSFIELD-ET-PONTEFRAC - TARIFS D'HYDRO-QUÉBEC APPLICABLES AUX ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF ET AUX SERVICES DE LOISIR**

**CONSIDÉRANT QUE** les tarifs d'électricité d'Hydro-Québec présentement applicables aux infrastructures à demandes moyenne et élevée qui sont gérés par organismes sans buts lucratifs ainsi que pour des services de loisirs représentent un fardeau fiscale insurmontable;

**CONSIDÉRANT QUE** la crise du Covid et les restrictions apportées aux installations publiques aggrave encore plus la situation financière des intervenants ci-haut mentionnés;

**CONSIDÉRANT QUE** Hydro-Québec est une compagnie de l'État bâtie pour et par les gens du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** pendant de grandes périodes de temps les infrastructures à moyenne et grandes demandes n'utilise pas ou presque pas d'électricité mais doivent payer quand même un tarif de garantie d'énergie;

**CONSIDÉRANT QUE** quand les organismes ont une certaine difficulté à payer leurs factures ou ont retard de paiement de parfois seulement quelques jours, Hydro-Québec leur imposent un montant astronomique comme retenue en garantie;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Mansfield-et-Pontefract a adopté cette résolution lors de sa séance ordinaire du conseil tenue le 2 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Mansfield-et-Pontefract sollicite le soutien des municipalités locales de la MRC Pontiac;

**PAR CES MOTIFS, proposé par Tim Ferrigan** et résolu d'appuyer la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract comme suit:

**QUE** la municipalité de Campbell's Bay appuie cette motion déposée par la municipalité de Mansfield-et-Pontefract;

**QUE** la municipalité de Campbell's Bay demande au Gouvernement du Québec et aux dirigeants d'Hydro-Québec d'instaurer un statut particulier aux infrastructures à demandes moyennes et élevées qui sont gérées par organismes sans but lucratif ainsi que pour des services de loisirs permettant un allègement aux tarifs d'électricité imposés à ces derniers.

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée au Premier Ministre du Québec, à la Ministre déléguée au Développement Économique Régional, au Ministre de l'Énergie et des Ressources Naturelles, au Ministre de la Famille et responsable de l'Outaouais, au Député de Pontiac.

**Adopté à l'unanimité**

#### **271-10-2020 RÉSOLUTION DE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION**



## MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY

### Le 6 octobre 2020

#### ACCÈS-LOGIS

**ATTENDU QUE** le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

**ATTENDU QUE** 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

**ATTENDU QUE** ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

**ATTENDU QUE** la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

**ATTENDU QUE** les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

**ATTENDU QUE** chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

**ATTENDU QU'IL** est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

**Il est proposé par Jean-Pierre Landry et résolu de :**

Demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

De transmettre une copie de cette résolution à la Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au Ministre des Finances, M. Éric Girard.

**Adopté à l'unanimité**

**272-10-2020**

#### CULTIVONS NOS ÉRABLIÈRES - DEMANDE D'APPUI AUX SYNDICATS LOCAUX DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA OUTAOUAI-S-LAURENTIDES (FUPAOL) ET DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

**CONSIDÉRANT que** la demande de produits de l'érable du Québec augmente régulièrement chaque année (7 % par année) ;

**CONSIDÉRANT que** les terres publiques de l'Outaouais-Laurentides et de l'Abitibi-Témiscamingue sont peu exploitées pour l'acériculture et représentent un potentiel important d'acéricole pour la protection de l'érable (30 à 50 millions d'entailles) ;

**CONSIDÉRANT que** notre projet s'inscrit parfaitement dans les objectifs des stratégies de développement durable des forêts, des ministères de la forêt et de l'environnement.

**CONSIDÉRANT que** nos observations et nos recherches montrent que le secteur d'acéricole est négligé dans les actions concrètes de nos instances gouvernementales régionales ;

**CONSIDÉRANT que** cultiver nos forêts et érabières a un impact réel sur le développement économique de nos régions ;

**CONSIDÉRANT que** la protection de nos écosystèmes et du climat passe par le maintien des forêts cultivées, car elles constituent un réservoir pour notre plus grande richesse naturelle, soit l'eau, qui s'écoule du nord vers la vallée de l'Outaouais ;

**CONSIDÉRANT que** notre région peut s'inspirer de modèles et d'initiatives de gestion intégrée de la forêt, développés au Bas-St-Laurent et en Estrie pour valoriser nos terres publiques et nos érabières ;

**CONSIDÉRANT que** c'est un enjeu qui concerne tous les intervenants dans le domaine : municipalités, MRC, producteurs agricoles et gouvernements ;

**Par conséquent,**

**Il est proposé par Jean-Pierre Landry et résolu que** le SPAOL obtienne une lettre d'appui des syndicats locaux, des MRC, des municipalités et des députés afin de sensibiliser le gouvernement provincial à l'urgence de cultiver des érabières publiques et de protéger le potentiel acéricole de nos forêts.

**Adopté à l'unanimité**

**273-10-2020**

#### AUTORISATION D'ACHAT – COURONNE COMMÉMORATIVE DE LA LÉGION

**Proposé par Tim Ferrigan et résolu d'autoriser l'achat d'une couronne pour la cérémonie du Jour du souvenir présentée par la Légion Royale Canadienne – Filiale 162. La dépense est répartie à partir du poste budgétaire : Bienfaisance et relations publiques.**



**MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY**  
**Le 6 octobre 2020**

Adopté à l'unanimité

**274-10-2020**    **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par **Stéphanie Hébert-Shea** et résolu de clore la séance à 22h20.

Adopté à l'unanimité

Maurice Beaugard  
Maire

Sarah Bertrand  
DGST